

## Burundi : Tricherie de plus de 40 ans d'expérience !

@rib News, 24/06/2010 L'atmosphère de l'élection présidentielle 2010 au Burundi. ABUS ET TRICHERIES. Transmis de M. Rose Ntwenga, Montpellier (France), le 23 juin 2010. Les six candidats à l'élection présidentielle 2010 se sont retirés de la compétition dès la publication des résultats des élections communales du 24 mai dernier. Le choix de la chaise vide a été dicté par le constat d'une tricherie prémeditée et d'irrégularités flagrantes. Il parait évident que par des maîtres en la matière en présence de nombreux témoins et des observateurs avisés. Face à l'arnaque réalisée par les partis de l'opposition en compétition et leurs militants sont dans la position du refus de la poursuite du processus électoral.

La communauté internationale qui porte à bout de bras le processus de paix a un droit de regard sur la marche et les résultats obtenus grâce à son intervention. Le critère du manque de violence notoire au cours de la journée des élections communales a fait conclure au bon déroulement de celles-ci. Pour nombre d'étrangers, peu de morts au Burundi dans ce contexte est le signe d'une normalité apparente satisfaisante. Cependant, les observateurs internationaux ont sous-estimé l'importance des consignes de toute nature et des ordres dictés dans un cadre informel par les cercles d'influence. L'air de rien, ces consignes ont toujours été en mesure de modifier en profondeur toute action dont le contraire n'est pas en faveur de certains acteurs politiques. Aujourd'hui, chacun est face à ses responsabilités. Admettre l'existence d'une duperie ou prouver son contraire, par les parties concernées n'est pas un déshonneur. L'esprit est valable pour les observateurs dont le jugement de poids s'est forgé sur une normalité apparente. La course en cours attire beaucoup d'attention. Des explications sont nécessaires pour lever les malentendus graves sur les problèmes de la situation présente. Dans ce contexte où le vote de l'électeur est sollicité, chaque citoyen a le droit d'exprimer son sentiment. Son avenir dépend. À Tricherie de plus de 40 ans d'expérience ! L'annonce de détails au cours de la journée de vote du 24 mai 2010 renvoie à de nombreuses situations connues, dans les différents compartiments de la vie au Burundi[1]. L'exemple, ou le parallèle le plus simple, est l'organisation du Congrès national de fin d'école primaire. Ce système bien rodé a permis, pendant plusieurs décennies[2], l'exclusion des Hutu en toute illégalité de l'accès à l'école secondaire. Cette discrimination pas facile à détecter s'est faite à l'insu des coopérations bilatérales et multilatérales (UNESCO, Banque Mondiale, etc.) qui ont financé l'école pour le développement de tous. Faute de preuves palpables, en apparence, l'exception de la présence claire des Hutu dans les différentes écoles secondaires, aucune dénonciation n'était possible. Dans ces conditions, les réclamations n'ont pas été formulées. Surtout, aucun corrigé officiel de l'examen n'a été fourni. C'est un recours à l'occasion de ces élections en 2010, l'exclusion s'est faite, une nouvelle fois, à l'insu des intéressés. L'efficacité est incroyable. Qui est responsable de cette situation en 2010 ?

Pierre Nkurunziza, Gabriel Mpozagara, Artémon Simbananyiye et leurs associés occultes ? Sources photos dans l'ordre www.digitaljournal, arib info, cprgla.chez.com Deux « Experts » et leurs « associés » aux commandes du pays à mon point de vue, la responsabilité revient à deux personnes qui comptent de l'entourage du Président Pierre Nkurunziza, l'actuel unique candidat au scrutin annoncé du 28 juin 2010. Le pays se heurte de plein fouet au passif de la fondation de la première République le 28 novembre 1966. En effet, d'un côté, Gabriel Mpozagara, le conseiller diplomatique, politique, juridique et de l'autre le conseiller spirituel, Artémon Simbananyiye encadrent très bien Pierre Nkurunziza. A travers lui, ces deux personnes (avec leurs alliés très discrets[3]) tiennent le pays et sa population en otages. La Révolution du 28 novembre 1966 s'est construite dans le sang et l'esprit de la privation des droits individuels autant que collectifs. Depuis, violences, spoliations, disparitions et un régime systématique sur les nombreux délinquants ont caractérisé la gestion du pays. L'enfermement dans l'arbitraire où s'achemine le Burundi n'a rien de logique. L'œuvre, aujourd'hui, entérine le projet d'installation d'une dictature sous un régime démocratique. Qui est aux commandes du pays apparent ? Pierre Nkurunziza, Chef de l'Etat en exercice, et son entourage direct, portent aujourd'hui une responsabilité écrasante devant le pays et l'histoire. A quelle époque le Président Pierre Nkurunziza a-t-il rencontré Gabriel Mpozagara et Artémon Simbananyiye ? Dans quelle circonstance a-t-il pu se faire une opinion sur la crédibilité et l'expertise, de l'un et l'autre, en différents domaines ? En toute égard peut-il affirmer que cette proximité s'est faite pour son bien, en premier, et celui du pays dont il vient de présider la destinée durant cinq ans. La nomination de Gabriel Mpozagara le 6 septembre 2005 par le Président Pierre Nkurunziza génère beaucoup de perplexité. A mon avis, leur collaboration se déroule dans un climat malsain. De quelle manière, les confiances réciproques se sont-elles gagnées ? Gabriel Mpozagara et Artémon Simbananyiye sont parmi les acteurs politiques les plus en vue au moment du génocide de mai et juin 1972. Ont-ils été impliqués dans l'action du gouverneur de la province de Ngozi en 1972 ? Selon les témoignages[4], quant à la nature de la répression, l'ambassadeur américain a été convoqué dès le 2 mai (1972) la tournure anti-Hutu qu'elle est en train de prendre. Le même jour, un témoignage prouve que le gouverneur de Ngozi vient de faire appel aux Jeunesses Révolutionnaires Rwagasore (J.R.R.) pour « aider au maintien de l'ordre ». Deux jours plus tard, un témoignage décrit le rôle actif joué par les JRR aux côtés de la police lors des arrestations massives de Hutu à Bujumbura. (à) Le rôle du Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le comportement, ces dernières semaines, de Pierre-Claver Ndayicariye, le Président de la CENI, suscite le doute pour plusieurs raisons. Les contestations pour fraude ne semblent pas l'avoir ému outre-mesure. Pour faire mentir les accusations et rendre caduque toute réclamation, il aurait suffi d'apporter les preuves de probité du travail de dépouillement, du compte des voix et les procès-verbaux contresignés par les véritables ayant-droit tel que prévu par le fonctionnement initial. Sinon, son refus d'un accès à l'information, il y a vingt ans, ses airs dissimulent un caractère mollasson de sa personne. A son mariage avec l'une des filles du Bâttiseur Boniface Simvura, nous avons été témoins de l'absence de son père à la cérémonie officielle. Son père avait deux femmes, l'une

Tutsi. Pierre-Claver (ou son père) ne savait pas laquelle choisir pour être présente à la cérémonie. Cette remarque n'est pas du persiflage ou des propos à considérer comme « des paroles inintéressantes de femmes ». C'est un coup de griffe nécessaire et assumé, autant qu'un éclairage. En définitive, quel était le profil recherché pour présider la Commission électorale, en toute objectivité, dans le contexte d'un pays sortant d'une longue guerre, du meurtre du président Cyprien Ntaryamira, du meurtre du président Melchior Ndadaye et du génocide de mai et juin 1972 toujours pas reconnu par les acteurs politiques burundais ? Si réellement, les indications que sa conscience a été achetée pour organiser des élections au fonctionnement défectueux et en cautionner la validité, il se met dans une situation très acrobatique. Il faut avertir sa famille, que Pierre-Claver Ndayicariye ne sera payé qu'en monnaie de singe. Pour information, ceux qui l'auraient convaincu de trahir, lui rappelleront constamment le reste de sa vie, qu'il demeure un minable faussaire. Quelle sera la nature du prochain régime ? L'élection de Pierre Nkurunziza dans les conditions d'absence de toute concurrence serait le triomphe d'un cynisme absolu. La réussite du génocide de 1972 au Burundi s'accomplit par des survivants Hutu, eux-mêmes. C'est un tour de force à noter ! Comment envisager la vie dans les privations matérielles, à commencer par celle du respect ? Quels sont le poids et le sens de la vérité dans cette atmosphère ? Qui est victime ? Qui est coupable ? Qui est acteur ? Qui est l'ennemi de qui ? Faut-il accepter que la nouvelle conduite de vie se fasse dans une atmosphère où la seule voie libre est accordée à la malversation ? Souvenirs. D'Artémon Simbananiye (avec un groupe de personnes satellites), je me souviens que mon père, Venant Ntwenga et les membres du Club des Bâtisseurs les désignaient dans les années soixante par « D'sormais, la Loi, c'est nous ! ». Souvent, les Bâtisseurs se plaignaient des arnaques et des moqueries de vive voix dont ils étaient l'objet. Par moment, les altercations prenaient vite une tournure électrique. Artémon Simbananiye (ou une personne satellite) ponctuait les conversations avec « Le summum de la Loi, c'est l'absence de Loi ! ». Chaque occasion de rencontre était l'occasion de l'exploration des notions de droit face à un public au parcours scolaire très limité mais autodidacte. Nos parents, nos amis et d'innombrables autres Hutu du Burundi, cibles de cette « Loi des piliers de la République », ont payé de leur vie. Ne l'oublions jamais. Evitons de vivre n'importe quoi en l'absence de la Loi. Ntwenga Montpellier (France), le 23/06/2010 [1] La liste est très longue. Un aperçu de quelques pratiques, par exemple, en 1972 : -La clôture des comptes bancaires au cours du génocide de mai et juin 1972, saisie immédiate des biens, vente aux enchères des voitures des personnes incarcérées à la prison de Mpimba, puis les mesures dites d'Amnistie de 1974 ; -La rédaction manuscrite des successions sur du papier bristol perforé gardé dans une administration de la ville de Bujumbura. Au milieu des années 80, j'avais pu parcourir ce petit bout de papier. Plus des trois quarts des biens de mon père n'y figuraient pas. En même temps que les filatures pour faciliter les arrestations, un dossier des différents biens avait été discrètement fait, bien des mois auparavant dans chaque famille en préparation du génocide de 1972. Etc. [2] Particulièrement, de 1976 à 1986, sous la deuxième République dirigée par Jean Baptiste Bagaza. Aucun aveu Hutu des provinces de Bubanza et Cibitoke (Nord-Ouest du pays) n'a aussi le concou pendant cette période. Parmi les abus notables de la seconde République du Burundi, cette discrimination a été rendue publique lors des rencontres avec la population à la prise du pouvoir par le Major Pierre Buyoya le 3 septembre 1987 (avènement de la troisième République). [3] La parole est aux acteurs de la fondation de la première République. C'est un conciliabule entre les acteurs politiques et économiques Tutsi burundais et Tutsi rwandais (à l'époque réfugiés au Burundi puis naturalisés burundais). Il leur revient de faire connaître la manière dont ils se sont partagés les rôles jusqu'à aujourd'hui. Le 28 novembre 1966, le Burundi est passé de la Royauté à l'ère communiste avec l'appui de la République Populaire de Chine. Cfr Our man in Havana (Mitrovich), les messagers du Major Thomas Ndabemeye, les acteurs et les témoins de l'époque de la communauté internationale. [4] Sophie Pontzele : Burundi 1972/Rwanda 1994 : « L'efficacité » dramatique d'une reconstruction du passé par la presse. [5] Franga za Bayomba Comme Pierre-Claver Nuwinkware, ministre de la justice en 1965. Ses connaissances théoriques limitées étaient complétées par les pratiques du droit coutumier, de l'intervention du cercle des traditionalistes. (à l'époque) En plus des circonstances de l'assassinat de Pierre Ngendandumwe, le premier ministre en janvier 1965, Pierre-Claver Nuwinkware avait écrit : - le déroulement et les anomalies des élections de 1965 et l'exécution du président de l'Assemblée Emile Bucumi en octobre 1965 ainsi que plusieurs membres du Sénat et de la chambre basse du parlement. Citons Paul Mirerekano, premier Vice-Président ; Patrice Mayondo, deuxième Vice-Président ; Ignace Ndimanya, premier Vice-Président du Sénat ; Les difficultés occasionnées par la présence des exilés Tutsi rwandais réfugiés au Burundi. Pierre-Claver Nuwinkware avait écrit l'utilité d'octroyer une carte de président aux réfugiés afin de mieux suivre leurs déplacements. Lors des tractations pour l'acquisition de la nationalité burundaise, Pierre-Claver Nuwinkware est parmi ceux qui ont plaidé pour que les exilés Tutsi rwandais renoncent à leur nationalité d'origine. La nationalité burundaise a été acquise par les exilés Tutsi rwandais pour la somme de dix mille francs burundais.